

fédération
des services
publics

la
cgt

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE : JE VOTE CGT !



Améliorer le présent des agent-es de la petite enfance, c'est construire l'avenir de nos enfants !

Partout en France, les syndicats CGT et leurs représentant-es au sein des instances paritaires locales et nationales portent les besoins, les aspirations et les revendications des personnels. Ils mènent la bataille revendicative pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

La CGT est une force organisée, combative, incarnant le sursaut des forces progressistes à même d'en finir avec la politique de casse de nos conquies sociaux et de contribuer à obtenir des avancées significatives localement.

Depuis des années, la Fédération CGT des services publics, aux côtés des agent-es de la petite enfance, ne cesse d'alerter sur la dégradation dramatique de leurs conditions de travail. Le constat est sans appel : le sec-

teur de la petite enfance est en souffrance !

Les conséquences sont visibles : turnover important ; pénurie de professionnels qualifiés et diplômés ; baisse de la qualité d'accueil ; épuisement professionnel, burnout ; perte de sens dans l'exercice des missions...

Face à ce constat, le gouvernement comme les employeurs locaux ne répondent que par quelques mesurées, comme la mise en place du « bonus attractivité » qui n'est qu'une prime et qui reste à la libre administration des collectivités. Pour répondre à la crise que traverse le secteur, l'exécutif décide la création d'un nouveau « titre professionnel » censé répondre à cette pénurie.

Il ne faut pas revoir à la baisse le niveau de qualification, mais plutôt ouvrir des centres de formation publics et rendre le secteur plus attractif.

Pourtant, rappelons-le, un service public de la petite

enfance a vu le jour en janvier 2025, alors que notre gouvernement est loin de prendre la mesure de votre détresse !

La CGT porte des revendications claires et urgentes :

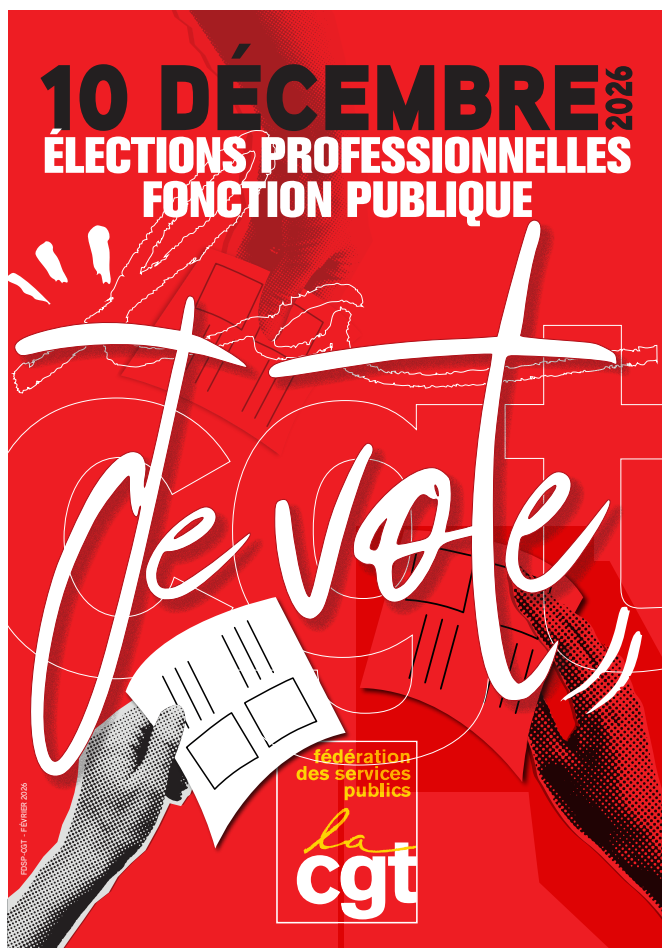
- L'augmentation immédiate des salaires : revalorisation des grilles indiciaires des cadres d'emplois de la filière médico-sociale et sociale avec une réelle reconnaissance en catégories B et A « types » ;
- Le dégel et le rattrapage immédiat de la valeur du point d'indice à 6,50 euros et son indexation sur l'inflation ;
- L'attribution du CTI pour l'ensemble des agent-es de la petite enfance ;
- La modification du taux d'encadrement de 1 adulte pour 5 enfants en 2027 et 1 pour 4 en 2030 avec la mise en place d'un décret le rendant obligatoire ;
- L'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications et des métiers de la petite enfance ;
- L'abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux personnels autorisés à exercer dans les crèches ;
- Un véritable service public de la petite enfance, seule alternative à la marchandisation du secteur, avec un plan national de financement des formations pour les jeunes qui veulent s'orienter dans le secteur.

Les assistantes maternelles dans les crèches familiales, souvent invisibilisées, sont à bout de souffle ! Ces professionnelles subissent une précarité inacceptable : rémunérations au rabais, isolement professionnel, absence de temps de travail collectif reconnu, frais professionnels non compensés.

Pour la Fédération CGT des services publics, l'accueil individuel a toute sa place dans le secteur de la petite enfance. Pourtant, c'est un métier sacrifié par des politiques d'austérité.

Les assistantes maternelles en crèche familiale exercent un métier exigeant, au service des enfants et des familles. Pourtant, elles subissent depuis des années :

- Des conditions de travail dégradées : journées à rallonge, isolement, manque de reconnaissance professionnelle ;
- Une rémunération insuffisante : les temps de préparation, les réunions et les temps de lien avec les équipes sont rarement comptabilisés ;



- Un statut précaire et mal défini, souvent éloigné des droits des autres agent-es territoriaux.

Pour les assistantes maternelles en crèche familiale, il y a urgence à :

- Sortir du statut « d'emploi particulier » ;
- Reconnaître professionnellement au sein de la FPT ces agentes qui assurent une mission de service public ;
- Respecter leur temps de travail.

Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent-es et des salarié-es dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.



MES MISSIONS ONT UN SENS, MON VOTE AUSSI

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, JE VOTE CGT!



Connaissez vos droits, lisez notre guide «Droits des agents» en scannant le QR code



Pour vous syndiquer en ligne, scannez le Flashcode!